



CONSEIL MUNICIPAL
DU
MARDI 10 MAI 2016 A 18H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 4 mai 2016.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. Jean-Pierre PETORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale ;

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. DROUIN Thierry, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme TRUDEAU Christelle, M. DOMBAL Adrien (arrivé au cours du point 2), M. NODET Michel, Mme WILLEMOT Isabelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert et Mme CHARTIER Dominique, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme BEZIAT Delphine a donné pouvoir à M. LALÈRE Jean-Michel, Mme BOUTIN Marie-Kristine a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic, M. FILLONNEAU Gino a donné pouvoir à M. BIRÉ Michel, M. MACORPS Jean-Paul a donné pouvoir à Mme WILLEMOT Isabelle, M. FOURAGE Hugues a donné pouvoir à M. METAY Pierre-André et Mme ROUSSILLON Christelle a donné pouvoir à M. GENG Hubert.

Absents

Mme VINCENT Denise, Conseillère municipale

Secrétaire

Mme CHARTIER Dominique, Conseillère municipale.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant l'Opération de renouvellement urbain et la concession d'aménagement centre historique :

- **PREND ACTE** du bilan de la concertation mise en œuvre par la commune dans le cadre du projet de renouvellement urbain du centre ancien de Fontenay-le-Comte. -**MANDATE** le Maire pour assurer à la présente délibération l'ensemble des formalités de publicité consacrées par l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Concernant les parcelles AT 291 et 293 Sises rue des Tanneurs :

- **APPROUVE** la vente de deux parcelles respectivement cadastrées section AT n° 291 et 293 d'une superficie de 25 et 19 m², sises rue des Tanneurs, au prix de 600 € net vendeur, à l'indivision POISSON – PLISSON – LEGRIS – FUCHS – GARNIER, acquéreur de l'immeuble cadastré section AT n° 294 (condition suspensive liée à l'acquisition simultanée des deux biens et à la régularisation concomitante) ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais notariés seront à la charge des acquéreurs.

Concernant le chemin rural n°213 et les parcelles AX 428p et 429p (075p) :

- **APPROUVE** le retrait d'une partie de la parcelle cadastrée section AX n° 429p d'une superficie d'environ 9 995 m² (y compris partie de la parcelle section AX n° 428p), sise chemin rural n° 213, du bail emphytéotique souscrit avec la SAS Solaire-Fontenay-le-Comte le 27 novembre 2015 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'avenant à intervenir, étant précisé que les frais notariés seront à la charge de la Ville de Fontenay-le-Comte ; -**APPROUVE** la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AX n° 428p et d'une partie de la parcelle cadastrée section AX n° 429p d'une superficie totale d'environ 9 995 m², sise chemin rural n° 213, au prix de 1 € le m², à la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte ; -**APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage pour l'entretien d'un passage à faune, situé sous l'emprise de la chaussée cédée à la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte, sur une partie de la parcelle cadastrée section AX n° 428p, sise chemin rural n° 213, en faveur de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais notariés seront à la charge de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

Concernant les parcelles BD 22-24-25-26 et 348 Boulevard du Chail-allée des Tilleuls :

- **ABROGE** la délibération 2015-09-8 du Conseil municipal du 24 novembre 2015 ; -**APPROUVE** la vente de l'ensemble immobilier d'une superficie de 6 459 m², cadastré section BD n° 22, 24, 25, 26 et 348, sis boulevard du Chail, à la Société en nom collectif LIDL, identifiée sous le numéro SIREN 343 262 622 RCS Strasbourg, dont le siège social est 35 rue Charles-Péguy – BP 32 – 67200 STRASBOURG, au prix de 840 000 € (sans TVA, l'immeuble n'ayant pas été assujettis lors de l'acquisition), étant précisé que droits indivis de la parcelle BD 26 pourront être substitués par tout autre dispositif constitutif de droits réels en cas d'accord avec les co-indivisaires sur l'évolution de l'indivision, intervenu avant la signature de l'acte notarié de la présente vente ; -**APPROUVE** la rétrocession gratuite à la Ville, après réalisation du projet immobilier et de l'aménagement de voirie, d'une partie de la parcelle cadastrée section BD n° 348, sis boulevard du Chail, utile à l'emprise de voirie du rond-point de Palatine, par la Société en nom collectif LIDL, identifiée sous le numéro SIREN 343 262 622 RCS Strasbourg ; - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir, étant précisé que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** la modification suivante au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2016 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie C		
Gardien de Police	1	
TOTAL	1	

Concernant la modification des commissions communales :

- **DECIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret ; -**DESIGNE** M. Michel BIRÉ, membre de la sous-commission du contentieux en lieu et place de Mme Delphine BEZIAT.

Concernant la taxe locale sur la publicité extérieure TLPE et les tarifs 2017 :

- **APPROUVE** les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (en euros/m², arrondissant au 10^{ème} d'euro) applicables en 2017 suivant le tableau ci-dessous.

Catégories de supports taxés	Tarifs TLPE 2016	Tarifs TLPE 2017
Taxation des dispositifs publicitaires et pré-enseignes publicitaires <i>non numériques</i> , d'une superficie ≤50 m ²	15,40	15,40
Taxation des dispositifs publicitaires et pré-enseignes <i>non numériques</i> , d'une superficie > 50 m ²	30,80	30,80
Taxation des supports publicitaires et pré-enseignes <i>numériques</i> , d'une superficie ≤50 m ²	46,20	46,20
Taxation des supports publicitaires et pré-enseignes <i>numériques</i> , d'une superficie > 50 m ²	92,40	92,40
Exonération des enseignes ≤7 m ²	0,00	0,00
Exonération des enseignes autres que les enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m ² et ≤ 12 m ² (délibération du Conseil municipal du 25 juin 2009)	0,00	0,00
Taxation des enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m ² et ≤ 12 m ² tarif de base	5,10	5,10
Taxation des enseignes, dont la somme des superficies est > 12 m ² et ≤ 20 m ²	5,10	5,10
Taxation des enseignes, dont la somme des superficies est > 20 m ² et ≤ 50 m ²	10,20	10,20
Taxation des enseignes, dont la somme des superficies est > 50 m ²	20,40	20,40

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

Concernant les subventions pour travaux en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Subvention accordée
79 et 81 rue de la République	Façade	2 000 €
16 rue Sainte Catherine des Loges	Couverture et zinguerie	4 000 €
33 rue Michel Crépeau	Couverture	4 000 €
7 rue Rabelais	Couverture et zinguerie	2 000 €
3 rue Kléber	Couverture	2 000 €
109 rue des Loges	Couverture	4 000 €
50 rue des Loges	Couverture	4 000 €
28 rue Blossac	Façade	2 000 €
42 rue Gaston Guillemet	Façade	2 000 €
12 rue du Docteur Audé	Façade	2 000 €
58 rue du Marchoux	Façade	2 000 €
19 rue du Puits Saint Martin	Toiture	2 000 €

Concernant la convention d'objectifs et de financement Ville/CAF pour les accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil périscolaire, extrascolaire et les accueils de jeunes :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement Ville/CAF pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 pour les équipements suivants : Accueil périscolaire Bouron Massé, Accueil périscolaire Les Jacobins élémentaire, Accueil périscolaire Les Jacobins maternelle, Accueil périscolaire Marceau Bretau, Accueil périscolaire Robert Bonnaud, Accueil périscolaire Saint Médard, Accueil périscolaire Les Cordeliers, Accueil de loisirs « La Souris Verte », Accueil de loisirs « La Pommeraie », Accueil de loisirs jeunes « Espace Juniors », Accueil jeunes « Forum Jeunes » ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame la Directrice de la CAF.

Concernant l'annexe financière et le programme d'actions 2016 du contrat de ville 2015-2020 :

- **ADOpte** le programme des actions 2016 et le plan de financement figurant sur le tableau annexé à la présente ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'annexe financière – Avenant n°2 du contrat de ville avec les différents partenaires.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,

Jean-Michel LABÈRE

Affiché le : 18 mai 2016